



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
LAC D'AIGUEBELETTE

Conseil communautaire du jeudi 19 février 2015

Compte-rendu de séance

Sous la Présidence de Denis GUILLERMARD,

Présents : MMES MRS ANGELINO. BELLEMIN. BOIS. CHEVALIER. COUTAZ. FAVREAU. GIRARD. GROS. GUICHERD. GUILLERMARD. LEFRANCO. MARTIN. PERMEZEL. RUBOD. SCHWARTZ. TOUIHRAT. VEUILLET. WEIBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : BEZAT (Pouvoir COUTAZ). COURTOIS (Pouvoir ZUCCHERO). DURET (Pouvoir CHEVALIER). GRIMONET (Pouvoir BELLEMIN). PERRIER (Pouvoir GUILLERMARD). TAVEL (Pouvoir GROS).

Secrétaire de séance : Ludovic AYOT, Directeur CCLA

Le Président ouvre la séance à 20h00 au sein de la Maison du lac d'Aiguebelette

A la demande de M. Gilbert Courtois, il excuse l'absence de ce dernier qui ne peut assister à la séance pour des raisons familiales.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 22 janvier 2015

Le Président sollicite l'approbation du compte-rendu de la séance du 22 janvier 2014.

Mme Martine Schwartz émet les remarques suivantes :

Point 5 – Maison du lac : Incohérence entre le montant du déficit annoncé en séance, environ 16 000 €, alors que dans le compte-rendu est écrit « environ 19 000 € ».

Point 12 – Question diverses – Achat ancien restaurant « Courtois » : Il est écrit dans le compte-rendu qu'un compromis va être signé alors que ce compromis a déjà été signé.

Approbation du compte-rendu :

Vote :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 1 – Martine Schwartz

Approbation du conseil.

1. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) – Budget général

Avant de lancer la présentation des éléments de réflexion devant alimenter le débat d'orientation budgétaire, Denis Guillermand informe le conseil communautaire, que M. Gilbert Courtois lui a fait connaître son intention de quitter son poste de Vice-Président en charge de l'Aménagement, de l'Urbanisme, de l'Economie et des Finances, d'ici la fin mars.

Une première réorganisation est donc prévue en confiant à M. Pascal Zucchero, actuel Vice-Président en charge des Déchets et de l'Assainissement, la gestion complémentaire des finances. Il rappelle que M. Pascal Zucchero avait déjà la responsabilité de la préparation budgétaire durant le mandat précédent, et qu'il avait mis en place une méthode d'analyse et de travail qu'il est souhaitable de conserver.

Par ailleurs, dans cette perspective de réorganisation, il informe le conseil qu'il assurera, en tant que Président de la CCLA, l'animation des volets « Economie » et « Urbanisme » aujourd'hui portés par M. Courtois, et qu'il proposera la désignation d'un nouveau Vice-Président le moment venu.

Animation du DOB :

Compte-tenu de l'absence de M. Gilbert Courtois, et dans la perspective de cette réorganisation, M. Pascal Zucchero a été chargé par le Président de présenter les éléments d'analyse budgétaire.

Objectifs du DOB :

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre à l'assemblée délibérante d'être informée de la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations budgétaires, qui seront traduites dans le budget primitif 2015.

Contexte budgétaire :

La CCLA dégage fin 2014 un excédent global de 388 974€, après affectation du résultat de fonctionnement à l'investissement afin de couvrir le déficit 2014 d'investissement et les restes à réaliser 2014 (71 713€ et 22 939€).

Fonctionnement	2014 (réalisé)
Dépenses (A)	2 420 115 €
Recettes (B)	2 464 988 €
(B)-(A)	44 873 €
Excédent 2013 (C)	438 753 €
Excédent fonct (B) - (A) + (C) = (D)	483 626 €

Investissement	2014 (réalisé)
Dépenses (A)	907 177 €
Recettes (B) dont affectation résultat 2013	1 199 414 €
(B)-(A)	292 237 €
Déficit 2013 reporté reporté (C)	363 950 €
Excédent Inv (B) - (A) + (C) + (D)	- 71 713 €

Denis Guillermand rappelle que le contexte budgétaire est particulièrement impacté par la mise en œuvre du « pacte de solidarité » décidé par le gouvernement, qui se traduit par une baisse sans précédent des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. Cette réduction est très

largement supérieure aux prévisions qui avaient été prises en compte il y a deux ans, dans le cadre d'une analyse budgétaire prospective réalisée avec les services de l'Asadac.

Pour le budget 2015, il est nécessaire de tenir compte des contraintes suivantes :

- Baisse des dotations de l'Etat de 52 000€ en 2015 mais également 52 000€ supplémentaires en 2016 et 2017 (soit 150 000€ de perte de recettes en 3 ans)
- Augmentation de la participation de la CCLA au Fond de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) estimée à 15 000€ en 2015 et 15 000€ en 2016

Méthode :

Le débat d'orientation budgétaire s'appuie sur une ventilation budgétaire des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, par grandes thématiques traduisant les compétences exercées par la CCLA.

Au regard du contexte général, du bilan budgétaire 2014 et des premiers éléments de réflexion qui ont été remontés par les Vice-Présidents, il a été établi un « coût » d'objectif prévisionnel pour chacune de ces thématiques qui fixe le cadre budgétaire pour le travail des commissions référentes.

Ces coûts correspondent au solde des dépenses et des recettes, investissement et fonctionnement confondus.

Les propositions s'établissent comme suit :

- **Administration générale (2015)**
Coût de fonctionnement : - 62 960€
Coût d'investissement : -38 500€
- **Lac / Environnement** - Orientation 2015 : - 8 150€
- **Maison du lac** - Orientation 2015 : + 25 900€
- **Sport** - Orientation 2015 : - 113 000€
- **Economie / Tourisme** - Orientation 2015 : - 189 376€
- **Déplacements modes doux** - Orientation 2015 : - 55 000€
- **Espaces verts / Services techniques** - Orientation 2015 : -194 300€
- **Affaires scolaires** - Orientation 2015 : - 4 050€
- **Secours** - Orientation 2015 : - 200 000€
- **Culture** - Orientation 2015 : - 37 000€
- **Urbanisme** - Orientation 2015 : - 13 400
- **Verger conservatoire** - Orientation 2015 : - 13 400
- **Communication** - Orientation 2015 : - 6 000€
- **Déchets** - Orientation 2015 : 0€
- **Assainissement** - Orientation 2015 : 0€
- **Zone du Goûtier** - Orientation 2015 : - 21 942€
- **Sougey** - Orientation 2015 : 0€

Pascal Zucchero présente la synthèse des coûts de fonctionnement (hors projets) par grandes thématiques :

Fonctionnement	Coûts/BP 2014	Coûts/Réalisé 2014	Coûts/orientations 2015
LAC/ENVIRONNEMENT	33 873,00	32 178,00	-8 450,00
MAISON DU LAC	-6 552,00	6 105,00	-58 000,00
SPORT	-151 210,00	-151 484,00	-145 500,00
SOCIAL	-240 700,00	-171 790,00	-75 000,00
MULTI-ACCUEIL NOV/LEPIN	-41 657,00	-27 051,00	-52 000,00
TOURISME/ECONOMIE	-106 510,00	-107 709,00	-161 228,00
DEPLACEMENTS DOUX	0,00	0,00	-20 000,00
ESPACES VERTS	-132 349,00	-164 469,00	-166 000,00
AFFAIRES SCOLAIRES	-11 540,00	-11 337,00	-4 050,00
SECOURS	-203 209,00	-194 159,00	-200 000,00
CULTURE	-37 711,00	-28 838,00	-37 000,00
URBANISME	-14 030,00	-4 673,00	-13 400,00
VERGERS	-7 060,00	-1 499,00	-6 630,00
COMMUNICATION	-5 000,00	-290,00	-6 000,00
DECHETS	0,00	-2 828,00	0,00
ASSAINISSEMENT	0,00	0,00	0,00
ZONE ARTISANALE	-7 261,00	-7 800,00	-6 694,00
SOUGEY	0,00	0,00	0,00
CCLA	930 916,00	880 564,00	819 904,00
TOTAL	0,00	44 920,00	-140 048,00

Le besoin prévisionnel de financement 2015 s'établit à 140 048 € pour équilibrer la section de fonctionnement (sans report de l'excédent dégagé en 2014 : 388 974 € après déduction de la partie affectée à l'investissement pour combler le déficit 2014).

Il sera néanmoins nécessaire de puiser dans l'excédent de fonctionnement pour rembourser la dette en capital à hauteur de 114 000 € en 2015 et financer les investissements estimés à 103 000€.

Suite à cette présentation et aux échanges au sein du conseil communautaire, Denis Guillermand et Pascal Zucchero dressent une synthèse de la situation :

- Chaque Président de commissions est invité à préparer un budget prévisionnel en tenant compte des orientations qui viennent d'être exposées. Si des arbitrages doivent être effectués, ceux-ci seront discutés en Bureau de la CCLA (Commission des finances).
- Les difficultés budgétaires sont essentiellement liées à la diminution des dotations de l'Etat que personne n'imaginait aussi importante et impactante pour les collectivités.
- Ces dernières années, la CCLA a par ailleurs mis en place de nouveaux services pour répondre aux attentes de la population et créer une dynamique de projets (EHPAD, Multi accueil, Maison du lac...) qui ont nécessairement eu une incidence sur le budget de la collectivité.
- Des économies doivent être recherchées. Cependant, sur la section de fonctionnement les marges de manœuvre sont très limitées considérant, notamment, que les effectifs en personnel de la CCLA ne sont pas surdimensionnés, et qu'ils seraient même inférieurs aux besoins. Toute compression de personnel reviendrait à ne plus exercer certaines compétences ou missions, et donc à diminuer le niveau de service à la population.
- Concernant les recettes, une réflexion doit être engagée pour rechercher de nouveaux gisements, dynamiser l'économie locale, et réfléchir à la gestion du patrimoine de la collectivité et à la gestion de certains équipements.
- Une analyse des recettes fiscales doit être réalisée et faire l'objet d'une approche comparative avec les collectivités voisines.

- La réflexion sur le regroupement des intercommunalités doit faire écho à cette recherche d'économies et de redynamisation de l'économie susceptible de générer des retombées directes pour le territoire.
- Il est envisagé d'organiser une ou plusieurs séances du conseil communautaire sous forme de séminaires. Ces réunions pourraient être alimentées par un premier travail des commissions thématiques, et permettre de réfléchir à l'exercice des compétences de la CCLA et au poids de chacune d'entre-elles dans une approche prospective de gestion et d'évolution du territoire.

2. Proposition d'étude Asadac pour :

- **Accompagnement de la réflexion et de la mise en œuvre regroupement OT et pôles patrimoniaux à l'échelle CCLA – CCVG - CCY**
- **Accompagnement de la réflexion sur la possibilité de regroupement des communautés de communes à l'échelle CCLA – CCY – CCVG- CC Chautagne – CC Vallons du Guiers (1^{ère} phase)**

Le Président rappelle les réflexions déjà engagées au sein du conseil communautaire et des différentes instances actuellement chargées de suivre ces deux études

Le contenu des propositions techniques et financières a été transmis à l'ensemble des conseillers.

Concernant les coûts et la répartition des prises en charge financières, pour chacune des deux études, il a été convenu que la répartition se ferait au prorata de la population.

Par ailleurs, une aide du CTS à hauteur de 60 %, sera sollicitée.

Rappel population de chaque CC :

	Population
Chautagne	5300
Lac d'Aiguebelette	5400
Val Guiers	12000
Vallons du Guiers	13000
Yenne	6900
	42600

- ✓ Pour le volet Touristique / Réflexion et mise en œuvre du regroupement des OT et pôles patrimoniaux à l'échelle CCLA, CCVG, et CCY - Montant proposition : 24 240 € TTC

	CCLA	CCVG	CCY
	22,2%	49,4%	28,4%
24 240 €	5 386,7 €	11 970,4 €	6 883,0 €
Après financement CTS (60%)	2 154,7 €	4 788,1 €	2 753,2 €

- ✓ Pour le volet général / 1ère phase d'étude possibilité regroupement 5 CC - Montant proposition : 16 800 € TTC

	CCLA	CCVG	CCY	CC Vallons Guiers	CC Chautagne
	12,7%	28,2%	16,2%	30,5%	12,4%
16 800 €	2 129,6 €	4 732,4 €	2 721,1 €	5 126,8 €	2 090,1 €
Après financement CTS (60%)	851,8 €	1 893,0 €	1 088,5 €	2 050,7 €	836,1 €

Denis Guillermard considère que les contenus techniques des missions tels qu'identifiés dans les deux propositions de l'Asadac sont très clairs et bien détaillés.

Concernant la réflexion sur le regroupement des communautés de communes, il rappelle qu'il s'agit d'une première phase d'étude qui a pour objectif d'apporter suffisamment d'éléments d'analyse pour permettre aux EPCI de se positionner dès ce printemps sur la poursuite de la démarche

Il demande l'avis des conseillers communautaires sur les documents qui leur ont été transmis.

Concernant la proposition d'étude sur le regroupement des cinq communautés de communes, M. Frédéric Touihrat fait valoir les questions, remarques et propositions suivantes.

- Interrogation sur la contrainte de temps qui imposerait une position des communautés de communes dès ce printemps :

Sur ce point, il est précisé que cette contrainte est inhérente à la situation de la CC des Vallons du Guiers. Le département de l'Isère étant pilote dans le cadre de la réforme des collectivités, les délais de mise en œuvre sur ce département seraient fixés au 1^{er} janvier 2016. Dans ce cadre, le préfet de l'Isère a demandé aux collectivités de se positionner sur un premier projet de schéma de coopération intercommunale. Sans présentation de variantes ou schéma alternatifs avant ce printemps, il semble que la CC Vallons du Guiers serait intégrée de fait à la création de la CC des Vals du Dauphiné voire au sein de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI).

- Interrogation sur la méthodologie proposée sur le volet stratégie de l'étude / Nombre de rencontres :

Il est précisé que l'Asadac a prévu l'organisation d'une rencontre avec chaque structure, soit cinq réunions individuelles avec les EPCI. Ces séances et l'ensemble des données techniques (compétences, fiscalité, etc...) qui auront été recueillies feront ensuite l'objet d'un travail d'analyse qui sera, dans un premier temps, restitué au comité de pilotage en charge du suivi de l'étude (format de la réunion de janvier au SMAPS).

- Remarques et propositions sur la méthodologie du volet « stratégie » :

M. Frédéric Touihrat émet des réserves sur l'animation de ce volet qui nécessite une écoute active des acteurs publics.

Il souhaiterait que les discussions au sein de chaque intercommunalité puissent faire l'objet d'une animation qui permette de structurer et d'optimiser les échanges et les débats.

A cet effet, Il propose que la CCLA demande l'assistance de Savoie Vivante qui dispose des compétences nécessaires et qui pourrait proposer des méthodes d'accompagnement adaptées.

Par ailleurs, il considère important que ces réflexions et cette étude soient portées à la connaissance des communes afin de nourrir la réflexion qui doit aussi s'engager sur le regroupement des communes et la création de communes nouvelles.

Denis Guillermard prend note de ces remarques et propositions. Il souligne que l'étude qui doit être engagée sur le regroupement des communautés de communes n'intègre aucun volet spécifique au regroupement des communes, mais que ces deux réflexions sont nécessairement liées.

Il précise par ailleurs, qu'il proposera aux députés et sénateurs référents pour le territoire, de venir rencontrer le conseil afin d'exprimer leur point de vue sur le cadre et les objectifs de la réforme, et d'en débattre avec les élus locaux.

Après débat, le conseil communautaire est invité par le Président, à délibérer sur l'attribution à l'Asadac, des missions d'étude exposées en séance.

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du conseil à l'unanimité.

3. Avance sur subvention Maison du lac

Le Conseil communautaire a délibéré le 22 janvier dernier, pour l'ouverture d'une ligne de crédit de 40 000 € / Régie Maison du lac.

Afin de permettre à la régie de disposer d'une trésorerie suffisante pour engager les dépenses nécessaires à son fonctionnement et notamment préparer la saison estivale, il est proposé de verser une avance sur subvention de 19 000 € (dans la limite de la subvention versée en 2014 : 19 085€).

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du conseil à l'unanimité.

4. Déchets – Résiliation et signature nouvelle convention avec OCAd3

OCAd3E est l'éco-organisme coordinateur pour la collecte des déchets d'équipements et électroniques usagés (DEEE).

La CCLA dispose d'une convention avec cet organisme qui permet de bénéficier de la mise à disposition de bennes et casiers, la collecte et le traitement des DEEE se faisant gratuitement. La CCLA bénéficie d'une aide à hauteur de 40 € / tonne collectée.

OAd3E propose de résilier de façon anticipée la convention en cours au 31/12/2014, afin de permettre à la CCLA de signer une nouvelle convention pour 2015-2020 suivant des conditions financières plus avantageuses, soit :

- ✓ 2014 (ancienne convention) : 66 tonnes de DEEE collectés à 40 €/tonne : 2 640 €/an de recettes
- ✓ 2015 (nouvelle convention) : 66 tonnes de DEEE collectés à 44 €/tonne + forfait de 1 840 € par an (collecte de plus de 24 tonnes par an): 4 744 €/an de recettes

Le conseil est invité par le Président, à approuver la signature d'une nouvelle convention avec OAd3E.

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du conseil à l'unanimité.

5. DIA ancien restaurant « Courtois »

La CCLA a reçu le 28 janvier dernier, la DIA portant sur la vente de l'ancien restaurant « Courtois » à M. Gilbert Courtois, pour un montant de 250 000 €.

Il est précisé que cette vente porte uniquement sur les parcelles n°1939, 1938p, 2292p et 1940p intégrant le bâtiment constitutif de l'ancien restaurant, pour une surface totale de 1250 m².

Elle n'intègre donc pas le bâtiment annexe, ni les terrains situés en bordure de lac et classés en APPB (parcelles 1330 et 1131 d'une surface totale de 4180 m² qui faisaient partie de la vente initiale).

Pour rappel :

- La CCLA avait décidé de préempter les biens vendus par l'indivision Courtois à M. Pouzet intégrant les parcelles n° 1130, 1131, 1940 p, 2292 p, 1938, 1939 (surface totale de 5458 m²) pour un montant de 335 000 € (Délibération du 16 juillet 2014). Cette préemption a été motivée par un objectif de maintien et de développement des activités de restauration et d'hôtellerie autour du lac d'Aiguebelette. Le projet présenté par M. Pouzet n'offrait à cet effet, aucune garantie.
- En raison d'irrégularités constatées dans la procédure de vente et la DIA transmise, la CCLA et l'indivision Courtois ont décidé d'un commun accord d'annuler la procédure de préemption.
- A l'issue de cette annulation, dans le cadre du protocole d'accord établi entre les deux parties, une négociation amiable a été engagée entre la CCLA et l'indivision Courtois pour l'achat de la totalité des biens. Cette négociation n'a pu aboutir faute d'accord financier.

- M. Gilbert Courtois et l'indivision Courtois ont signé un compromis de vente qui fait l'objet de la présente DIA.
Le projet développé par M. Gilbert Courtois consiste à rénover totalement le bâtiment pour installer une activité de type Bar / restaurant / Glacier.

Dans ce contexte, le Président propose au conseil communautaire **de ne pas préempter les biens objet de la DIA.**

Il invite le conseil communautaire à délibérer en ce sens.

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du conseil à l'unanimité.

6. Avenants marché de travaux multi accueil

Deux avenants sont présentés par l'entreprise Hugonnard, mandataire du marché de conception / réalisation pour la construction du bâtiment d'accueil petite enfance situé sur la commune de Lépin-le-Lac.

Ces avenants portent sur :

- ✓ La modification / renforcement du radier suite aux études géotechniques pour un montant de 15 268,74 € HT.
- ✓ La modification des matériaux et équipements pour anticiper une potentielle extension du service multi accueil pour un montant de 13 753, 30 € (Modification des cloisons au regard des normes incendie et de la surface, réservations fluides, dimensionnement pompe à chaleur et VMC...)

Ces modifications avaient déjà été exposées et discutées en conseil d'administration du CIAS, qui avait notamment validé le principe d'anticiper l'extension du multi-accueil.

Il est précisé, compte-tenu des moins-values sur le marché de base, que le montant global de l'opération reste dans l'épure budgétaire avec un financement de la CAF à hauteur de 80%.

Le conseil communautaire est invité par le Président à se prononcer sur la validation de ces deux avenants.

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du conseil à l'unanimité.

7. Avenant BE Profils Etudes (Changement de nom)

Le bureau d'études « Profils Etudes développement » basé sur Chambéry, fusionne son siège avec le Bureau d'Etude « Profils Etudes » dont le siège est basé à Annecy.

Il convient donc de procéder à un avenant pour chacun des marchés passés avec la CCLA pour modifier le nom et l'adresse de la société : « profils Etudes » basée à Annecy.

Quatre marchés relevant du budget annexe de l'assainissement, sont concernés :

- L'actualisation du schéma directeur d'assainissement (En cours de finalisation)
- Maîtrise d'œuvre / Amélioration du dispositif d'auto surveillance des postes de refoulement (En cours)
- Maîtrise d'œuvre / Remplacement réseau gravitaire et refoulement Neyret le Haut / Neyret le Bas + Conduite amont STEP (Réalisé)
- Maîtrise d'œuvre / Travaux raccordement Gerbaix – « Au désert »

Le conseil communautaire est invité par le Président, à délibérer pour approuver la réalisation de ces avenants.

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du conseil à l'unanimité.

8. Verger Conservatoire – Attribution marché de travaux

Après un rappel du contenu du projet d'aménagement du verger par M. André Bois, Vice-Président en charge du dossier, ce dernier expose le rapport d'analyse des offres remises par les entreprises consultées pour la réalisation des travaux d'aménagement.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur la proposition d'attribution des marchés suivants :

- Lot 1 : Mobilier et décors – Entreprise « Art de fer » pour un montant de 9 580 € HT
- Lot 2 : Graphisme et impressions – Entreprise « Medicis » pour un montant de 11 337,05 € HT
- Lot 3 : Matériel et réalisation audiovisuelle – Entreprise « OPEXEPO » pour un montant de 5110,62 € HT
- Par ailleurs il est proposé de valider l'option proposée par l'atelier des Charrons (Maître d'œuvre) pour le suivi de la réalisation, pour un montant de 915 € HT.

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du conseil à l'unanimité.

9. Panneau d'affichage lumineux multicolore – Attribution marché

Dans le cadre du renouvellement de la signalétique touristique, la CCLA a programmé l'implantation d'un panneau d'information lumineux couleur, au droit de la Maison du Lac.

Ce projet bénéficie d'une aide financière de 80% via le CTS et le programme Leader.

L'implantation retenue a été autorisée par les services de l'Etat et du Conseil général / Sécurité routière. Elle permet une lecture de l'information, à la fois par les automobilistes sortant de l'A43 et se dirigeant vers le rond-point de Nances, mais aussi par ceux circulant depuis le rond-point de St-Bonnet en direction du rond-point de Nances.

Le panneau aura vocation à informer les usagers du programme événementiel du territoire, mais également à diffuser des messages d'ordre général.

Plusieurs entreprises ont été rencontrées en amont pour disposer d'un maximum d'informations techniques avant de lancer une consultation restreinte sur la base d'un cahier des charges précis.

Quatre entreprises ont été consultées :

- Lumiplan
- Signaux Girod
- Gorgy Timing
- LEDONEO

Cette dernière entreprise a fait savoir qu'elle n'était pas en capacité de répondre dans les délais fixés.

La prestation intègre la construction du socle béton pour l'installation. L'amenée des réseaux informatiques et électriques reste à la charge de la CCLA.

Le Président présente en séance le rapport d'analyse des offres.

Suivant les conclusions de ce rapport, il propose au conseil communautaire de délibérer pour attribuer le marché à l'entreprise « Signaux GIROD » pour un montant de 21 407,98 € HT

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du conseil à l'unanimité.

10. Ouverture de crédit / Paiement travaux Maison du lac – Aluronalp

Afin de pouvoir régler sur la section d'investissement des factures arrivées en début d'année, le Président peut mandater avant le vote du budget et avec l'autorisation de l'organe délibérant, des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des prévisions budgétaires de l'exercice précédent (art L1612-1 du CGCT).

Budget général :

- Opération MAISON DU LAC : 9 600 € TTC

Le conseil communautaire est invité par le Président, à délibérer pour approuver cette ouverture de crédits de 9 600 € TTC.

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du conseil à l'unanimité.

11.Signalétique touristique – Aide Leader - Délibération plan de financement

Dans le cadre de la demande de subvention portant sur le projet de renouvellement de la signalétique touristique intégrant les SIL, les RIS et le panneau lumineux, les services d'instruction Leader demandent à ce que la délibération accompagnant la demande d'aide, précise le plan de financement précis de l'opération.

La première délibération en date du 19 décembre 2013, sollicitait bien une demande d'aide auprès du Département de la Savoie et de l'Europe sans faire apparaître le plan de financement détaillé.

Celui-ci s'établit comme suit :

Nature des dépenses	Montant HT		RECETTES	Montant
Dépose ancienne SIL	1645 €			
Fournitures Lames CCLA – collectives (estimation 50)	4510.5 €		CG 73	30 690.6 €
Fourniture Mats (estimation 55)	6875 €			
Massifs béton (estimation 30)	4500 €		FEADER	26 096.04€
			Autofinancement	14 196.65 €
Conception RIS (estimation 5)	2660 €			
Fabrication RIS (estimation 5)	7210 €			
Frais salariaux	9601.59 €			
Panneau électronique	33981.20			
TOTAL des dépenses prévues	70 983.29 €		TOTAL	70 983.29 €

Il convient de délibérer à nouveau pour solliciter l'aide du programme Leader suivant le plan de financement présenté ci-dessus.

Vote :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du conseil à l'unanimité.

12. Questions diverses

► **Convention d'objectifs et de moyens pour les parcours artistiques et culturels en Avant Pays Savoyard - Convention entre les associations Vocal'Aise et « Les Nuits d'été »**

Dans le cadre de l'approbation de la convention d'objectifs et de moyens pour les parcours artistiques et culturels en Avant Pays Savoyard, Mme Martine Schwartz avait interrogé Mme Stéphanie Weibel sur l'existence d'une convention entre les associations Vocal'Aise et « Les Nuits d'été » pour reversement des participations perçues par cette dernière.

Mme Stéphanie Weibel fait savoir qu'elle est en possession de cette convention et qu'elle l'a met à disposition des services de la CCLA.

► **Cidrierie de savoie**

Denis Guillermand informe le conseil communautaire de la demande de la cidrierie de Savoie, de résilier son bail de location avec la commune de Novalaise, à compter du mois d'août 2015.

Cette demande s'inscrit dans un projet de reprise de la cidrierie en cours de discussion.

En tout état de cause, la cidrierie quittera le territoire courant août.

La séance est levée vers 23h00

Date prévisionnelle du prochain conseil communautaire, le jeudi 19 mars 2015, 20h00, Maison du lac

Le Président,
Denis Guillermand

Secrétaire de séance,
Ludovic Ayot, Directeur CCLA

